

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2022-36

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 783-5, L. 784-5 et L. 785-4 ;

Vu le projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 16 mars 2016 pris pour l'application du 7° de l'article L. 312-16 du Code monétaire et financier et relatif au conseil de surveillance du fonds de garantie des dépôts et de résolution ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 12 juillet 2022,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Fait le 12 juillet 2022.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER